

PAR COURRIEL

Québec, le 1<sup>er</sup> mars 2018

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. 0101-326**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 13 février 2018 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) les renseignements suivants *pour les années 2014 et 2018* :

1. *Le nombre de personnes membre de l'équipe de direction (la direction principale / la haute direction) ;*
2. *Le nombre de personnes membre de la direction générale (l'ensemble des directions de l'organisme) ;*
3. *Le nombre de cadres ;*
4. *Le nombre d'équivalent à temps complet (ETC) :*
  - a. *Pour l'ensemble de l'organisation ;*
  - b. *Pour le personnel de la direction générale.*

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018*
1. Équipe de haute direction	8	8	8	9
2. Direction générale	59	61	63	63
3. Cadres	81	82	87	88
4. ETC				
a. Organisation	1414	1396	1449	1470
b. Direction générale	54	53	55	54

\* année partielle au  
31 décembre 2017

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



La vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale,

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Avis de recours